



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Suivi d'habitats d'intérêt européen sur le site Natura 2000 du complexe tourbeux de Virennnes
(Tourbière du Haut Livradois)

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, un marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Tourbière du Haut Livradois – complexe tourbeux de Virennnes » FR 8302002 prévoit différentes actions dont le suivi scientifique du site. En 2023, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser le suivi d'habitats d'intérêt européen via l'étude de 2 transects phyto-sociologiques.

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites dans l'article 3-1 de la présente consultation.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2023 pour le rendu définitif du rapport d'étude.



Un premier rendu est attendu pour le 15/11/2023. Le Parc naturel régional Livradois-Forez se donne ainsi la possibilité d'apporter des remarques et corrections jusqu'au 01/12/2023.
Le rendu définitif est attendu pour le 15/12/2023.

3-1 Description de la prestation

3-1-1 Lieu de la prestation

Le site Natura 2000 « Tourbière du Haut Livradois – complexe tourbeux de Virennnes » FR 8302002 se trouve sur la commune « Le Monestier » dans le département du Puy de Dôme.

3-1-2 Méthodologie

Afin de suivre l'évolution des habitats naturels du site, une étude diagnostic a été réalisée en 2009. Cette étude s'est basée sur la mise en place de 2 profils phyto-sociologiques. Sur chacun d'eux, les groupements végétaux ont été caractérisés ainsi que leurs successions dynamiques. Cela a permis de définir une compartimentation fonctionnelle de la tourbière servant de base à la réflexion de l'élaboration du plan de gestion.

En 2012 puis en 2017, ce protocole a été reconduit sur les mêmes transects afin de définir l'évolution des habitats naturels grâce à une étude comparative.

Le premier transect mesure 72 m, le second 30 m.

3-1-3 Résultats attendus

Pour le suivi 2023, le prestataire retenu devra, en se basant sur les études réalisées en 2009-2012-2017 :

- Réaliser des relevés phytosociologiques sur les 2 transects à une période adaptée ;
- Caractériser les groupements végétaux ;
- Comparer ces résultats avec ceux de 2009, 2012 et 2017 ;
- Définir une approche dynamique des habitats d'intérêt européen.

3-1-4 Données fournies

Le Parc naturel régional du Livradois - Forez s'engage à fournir au prestataire :

- Le document d'objectif du site Natura 2000 ;
- L'étude diagnostic de 2009 ;
- Les études de suivi de 2012 et de 2017.

3-2 Rendu et engagements

Le rapport d'étude comportera une présentation de la méthode utilisée, des résultats obtenus et une analyse de ces résultats, ainsi qu'un résumé d'une page de la démarche devant figurer en 4ème de couverture.



Le rapport d'étude correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique (version modifiable et PDF, image en format jpeg).

Pour la partie cartographique les couches SIG devront être au format ShapeFile (.shp).

Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc naturel régional du Livradois – Forez qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- Les données collectées seront saisies par le prestataire dans Géonature, la base de données du Parc et seront publiques ;
- Les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- Le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- Le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports et bilan :



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. La valeur scientifique et technique (40 %)
2. Le prix (40 %)
3. Le délai d'intervention et le planning proposé (20 %)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte 30 % sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/12/2023 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le vendredi 31 mars 2023 à 12h00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez